

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 018/2024

N° ordre à l'intérieur de la séance : 02-03

Nombre de conseillers :

- en exercice19
- présents12
- votants18
- suffrages exprimés18
- majorité10
- pour18
- contre0
- abstentions0

Date de convocation :

12/06/2024

SÉANCE PUBLIQUE DU : 19 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, Le dix-neuf juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

Étaient présents : Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Marilyne SEON, Laurent DELABIE, Nathalie CHARTOIRE, Jean-Michel ARPI, Catherine KLADO, Catherine DAVOINE, Florence AUDON, Anne-Sophie LORIDAN, Thierry BADEL, Laetitia YU-KOHLER.

Absents : Vincent LECOCQ, Alain ZUCCA, Brigitte BERT, Cédric BOURGUIGNON, François GUIZE, Cyrille DECOURT, Lucie CHARMION.

Pouvoir : Vincent LECOCQ donne pouvoir à Olivier BIAGGI, Alain ZUCCA donne pouvoir à Nathalie CHARTOIRE, Brigitte BERT donne pouvoir à Catherine KLADO, Cédric BOURGUIGNON donne pouvoir à Marilyne SEON, François GUIZE donne pouvoir à Guillaume FREMIOT, Cyrille DECOURT donne pouvoir à Thierry BADEL.

Secrétaire de séance : Catherine DAVOINE.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'afin de faire face à l'accroissement important de la charge de travail du service administratif communal, consécutif notamment de l'augmentation importante de la population communale au cours des dernières années, il apparaît nécessaire de créer un nouveau poste au sein de ce service, lequel est actuellement constitué de quatre agents.

Ce nouveau poste, qui serait à temps complet, doit permettre, dans le cadre d'une nouvelle répartition des missions des agents, de mieux prendre en charge l'ensemble des missions dévolues au service administratif. Dans ce cadre, une fiche de poste, correspondant à un poste d'adjoint administratif, a été établie, récapitulant l'ensemble des missions qui lui seraient confiées.

M. le Maire rappelle par ailleurs que la Commune compte actuellement quatre postes d'Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). Ces quatre postes, dont trois sont à temps non complet, disposent de durées hebdomadaires de travail qui diffèrent.

Aussi, la Commune souhaiterait à terme uniformiser la durée hebdomadaire de travail de ces quatre postes, en la fixant à 30 heures par semaine. Pour ce faire, la Commune souhaite profiter de la vacance temporaire du poste d'ATSEM à temps non complet (30 h 30 hebdomadaire) pour passer le temps de travail de ce poste à 30 heures par semaine.

Ceci exposé, M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer un nouveau poste d'adjoint administratif à temps complet et de réduire la durée de travail du poste d'ATSEM à temps non complet fixé à 30h30 hebdomadaire pour le passer à 30h00 hebdomadaire. M. le Maire propose également au Conseil Municipal de modifier en conséquence le tableau des effectifs des emplois permanents de la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- **Décide** de passer la durée hebdomadaire de travail du poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à temps non complet créé par une délibération en date du 12 avril 2001, de 30h30 à 30h00 ;

- **Approuve** le nouveau tableau des effectifs des emplois permanents de la Commune, établi comme suit :

Cadres d'emplois	Grades ouverts	Catégories	Temps de travail hebdomadaire	Effectifs
Filière administrative				
Attaché	o Attaché o Attaché principal	A	Temps complet	1
Rédacteur	o Rédacteur o Rédacteur principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	B	Temps complet	1
Adjoint administratif	o Adjoint administratif o Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps complet	3
Filière technique				
Agent de maîtrise	o Agent de maîtrise o Agent de maîtrise principal	C	Temps complet	1
Adjoint technique	o Adjoint technique o Adjoint technique principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps complet	3
Adjoint technique	o Adjoint technique o Adjoint technique principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 17h56	1
Adjoint technique	o Adjoint technique o Adjoint technique principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 29h32	1
Adjoint technique	o Adjoint technique o Adjoint technique principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 9h38	1
Filière médico-sociale				
Agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)	o ATSEM principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps complet	1
Agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)	o ATSEM principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 30h00	1
Agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)	o ATSEM principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 30h00	1
Agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)	o ATSEM principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 30h00	1
Filière animation				
Adjoint d'animation	o Adjoint d'animation o Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 6h08	1
Adjoint d'animation	o Adjoint d'animation o Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 6h39	1
Adjoint d'animation	o Adjoint d'animation o Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 18h15	1
Adjoint d'animation	o Adjoint d'animation o Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 5h55	1
Adjoint d'animation	o Adjoint d'animation o Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 17h30	1
Filière culturelle				
Adjoint du patrimoine	o Adjoint du patrimoine o Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps complet	1
Adjoint du patrimoine	o Adjoint du patrimoine o Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 6h30	1
Effectif total :				23
Dont effectif à temps non complet :				12

- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 du budget principal de la Commune.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Olivier BIAGGI

